



Département du Gers
Commune d'AUX AUSSAT

CONTRAINTE ET SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme



Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal le
Enquête publique du
Approuvé le



Chargé d'études:
Bureau d'études ING.C
ZI Engachies
1, rue Van Gogh
32000 Auch

SOMMAIRE DES CONTRAINTES ET SERVITUDES

Pièce 1 : Plan des Contraintes et des Servitudes

Pièce 2 : Liste des Contraintes et des Servitudes

Pièce 3 : Cartographie Informatrice des zones inondables

Pièce 1 : Plan des Contraintes et des Servitudes

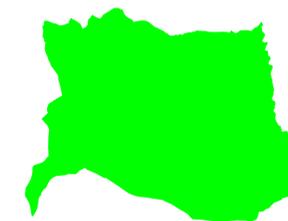


PLU n°1

Commune d'AUX-AUSSAT

Plan Local d'Urbanisme

ELABORATION



Enquête publique
début :
fin :

Approuvé
Conseil municipal :
Préfet :

Contraintes et Servitudes d'utilités publiques

Chargé d'étude :
Bureau d'Etudes ING.C



1, rue Van Gogh
21, Engachies
32000 AUCH
tél: 05 62 63 35 11
fax: 05 62 63 38 19
e mail: contact@ingc.fr

ECHELLE 1/7500

Référence : Juillet 2011



Ligne 63 kv Lousillès-Laplan-Maubouffret

14



LEGENDE SERVITUDES		
CODE	INTITULE	SYMBOLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	—
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	ensemble de la commune
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles - retrait gonflement des argiles	ensemble de la commune

LEGENDE CONTRAINTES		
	Risques Sismique: Zone sismique n°2 faible	ensemble de la commune
	Risques Naturels Inondation : le Bouès	

Pièce 2 : Liste des Contraintes et des Servitudes

I4 Réseau électrique*Ligne 1 T 63 kV*
LOUSLITGES-LAGUIAN-MAUBOURGUET*Service: RTE - Groupe exploitation***PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles**

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

28/02/2014

*Service: DDT32***T7 Protection aéronautique hors dégagement**

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC

020 AUX AUSSAT

RISQUES NATURELS

Risques naturels inondations: le Bouès

Direction Départementale des Territoires
19, Place de l'Ancien Foirail

32007 AUCH CEDEX

RISQUES SISMIQUE

Décret n° 91-461 du 14 mai 1991

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

Zone sismique n°1a

Décret n° 91-461 du
14.05.1991

Direction Départementale des Territoires
19, Place de l'Ancien Foirail

32007 AUCH CEDEX

Pièce 3 : Cartographie Informatrice des zones inondables



REGION
MIDI
PYRENEES

CONSEIL
REGIONAL

PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

PREFECTURE DU GERS

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées

BASSIN DE L'ADOUR

BASSIN DU LANNEMEZAN

32
Département
du Gers

65
Dépt. des
Hautes-Pyrénées

Carte I.G.N.
1744 - 8

1	2	3	4
5	6	7	8

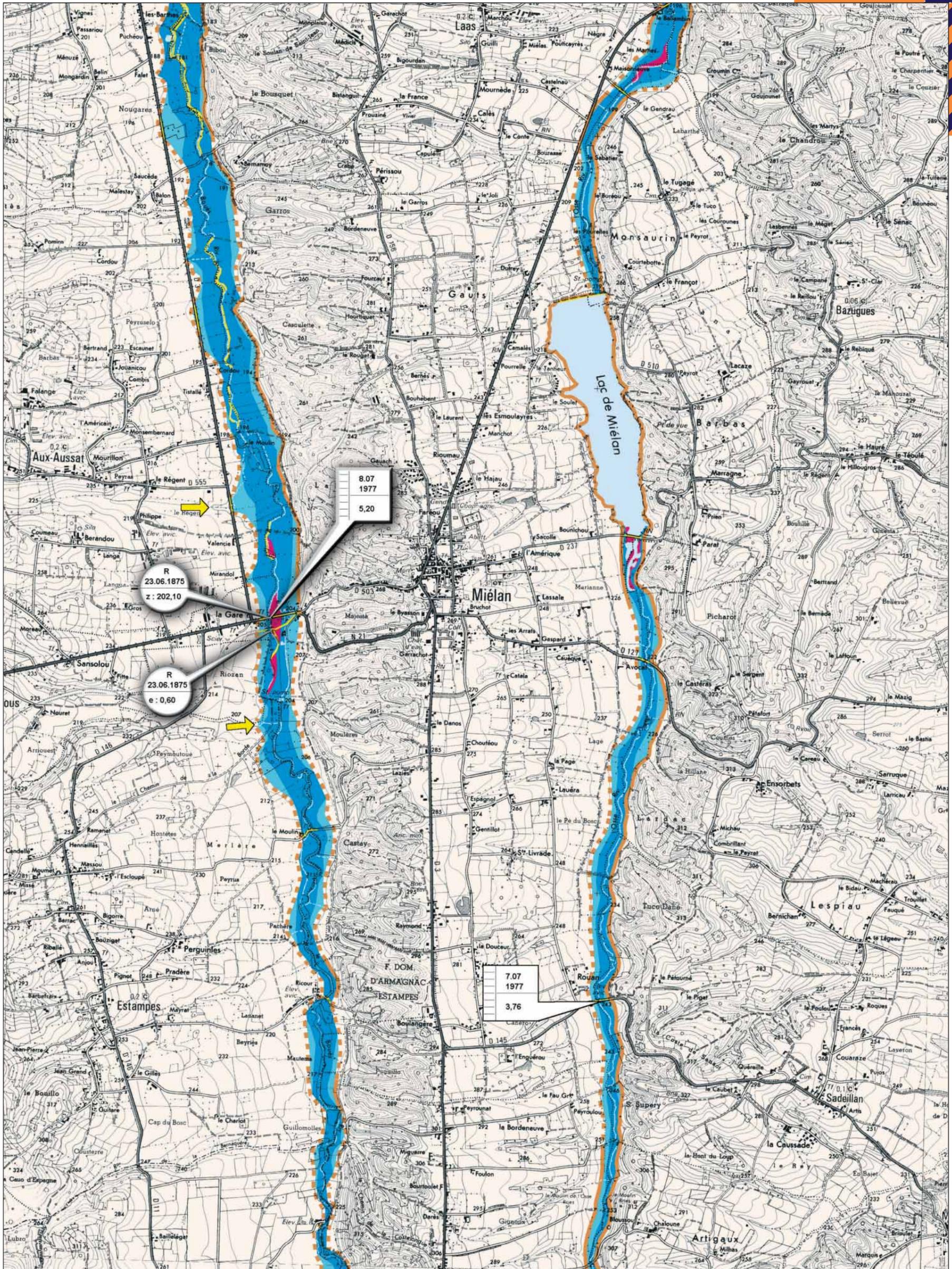
MIELAN

RIVIÈRES
ÉTUDIÉES :

- BOUÈS
- OSSE

COMMUNES
CONCERNÉES :

- AUX-AUSSAT
- BAZUGUES
- CASTEX
- ESTAMPES
- ESTAMPURES
- LAAS
- LAGUIAN-MAZOUS
- MIELAN
- SADEILLAN
- SAINT-MAUR
- SAINTE-DODE
- SARRAGUZAN
- TILLAC



Conduite de l'opération :
DIREN de Midi-Pyrénées

Cartographie établie par :
BETURE-CEREC

Édition :
novembre 2000

● Zones inondables ●

- lit ordinaire
- cruve très fréquente (d'ordre annuelle)
- cruve fréquente (retour de 5 à 15 ans)
- cruve exceptionnelle
- encaissant (limite extrême des crues historiques)
- de pente abrupte
- de pente faible

- chenal de crue
- flux d'inondation locale et limite de l'étude
- digue, remblai, levée

- hauteur à l'échelle
- information ponctuelle de crue
- PHEC : Plus Hautes Eaux Connues

Stations de référence
Miélan (Osse)
code hydro : O 6804630
Miélan (Bouès)

Documents de référence
Photographies aériennes, Mission IGN 1993.
Plan des routes submersibles sur l'Osse, échelle 1/50000, DDE32.
Cartes des routes départementales et nationales inondées lors de la crue de février 1971, DDE 32.

R = repère de crue
z = altitude
e = épaisseur d'eau

Cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées

OBJECTIF

LIMITES DE L'ÉTUDE

QUELQUES DÉFINITIONS

PRÉSENTATION

OBJECTIF

Cette carte, réalisée dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et le Conseil Régional Midi-Pyrénées, vise à informer les citoyens et les décideurs sur le risque d'inondation.

Elle n'a pas de portée réglementaire et ne peut se substituer à un document d'urbanisme tel que le Plan d'Occupation des Sols (POS) ou le Plan de Prévention des Risques (PPR).

Néanmoins, elle permet aux citoyens et aux responsables, élus ou administratifs, de mieux apprécier l'étendue des zones qui présentent un risque d'inondation important ou qui favorisent l'étalement des eaux. Elle est un outil d'information et d'aide à la décision.

L'ensemble des cartes est assemblé, par bassin hydrographique, dans un atlas cartographique de l'ensemble des zones inondables de la région Midi-Pyrénées, disponible auprès des services de l'État ou du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Cette carte peut être reproduite, sauf à des fins commerciales.

Elle trace le contour des zones le plus fréquemment inondées ainsi que la limite des plus hautes eaux connues.

La démarche employée allie l'hydrologie (la connaissance des cours d'eau et la dynamique de leur débit) et la géomorphologie fluviale (l'analyse des formes du relief du fond de la vallée).

L'ensemble des données disponibles a été pris en compte et analysé : études, archives, informations hydrologiques...

LIMITES DE L'ÉTUDE

L'échelle adoptée est le 1/25 000. La précision est donc de l'ordre de 25 mètres (1 mm. sur la carte). C'est pourquoi il est illusoire de chercher un renseignement précis à l'échelle d'une parcelle. **Agrandie par photocopie, la carte ne sera pas plus précise.** Elaborée à l'échelle du 1/25 000, cette carte a été reproduite au 1/30 000 pour les besoins de l'édition. Un centimètre sur la carte représente donc 300 mètres dans la réalité.

Une autre limite de l'étude est le type d'inondation étudié : **le débordement du cours d'eau**. N'ont pas été cartographiées les inondations par remontée de nappe ou du type du ruissellement pluvial urbain. La présence d'eau dans un fond de cuvette, une doline par exemple, relève d'un autre phénomène hydrologique naturel et n'est donc pas porté sur cette carte.

La cartographie est très complète mais n'est pas exhaustive :

- des pluies très fortes mais très localisées (orages) peuvent provoquer des crues localement puissantes mais qui perdent très vite cette puissance vers l'aval du bassin. Le phénomène est si ponctuel dans le temps et dans l'espace (il peut survenir partout) qu'il n'est pas possible de le cartographier.
- certains ruisseaux ou "rus", en général les plus petits, n'ont pas été étudiés.

QUELQUES DÉFINITIONS

Encaissant : limite externe du fond alluvial. Au delà, on quitte le fond alluvial pour le versant. Il peut être abrupt et net ou en glacis et peu incliné. Les grandes inondations historiques sont inscrites à l'intérieur de l'encaissant.

Chenal de crue : forme linéaire inscrite en creux dans la plaine inondable. Les chenaux de crue sont des secteurs de mise en vitesse de l'écoulement. Les courants sont susceptibles de provoquer des destructions d'obstacles, des affouillements ou des accumulations de bancs de graviers et sable.

Digue, levée : accumulation linéaire de terre généralement issue de matériaux de construction, en relief sur la plaine inondable et devant protéger celle-ci ou une partie de celle-ci de la montée des eaux. Les digues et remblais réduisent donc la largeur du plancher inondable ce qui influe sur les terres inondables d'aval. Par ailleurs, des travaux effectués par le passé pour franchir les rivières, traverser les vallées, mettre en culture des terres alluviales, voire y installer des constructions, modifient la dynamique des crues.

Hauteur à l'échelle : cette icône indique la plus grande hauteur lue à l'échelle de la station dont les données ont été systématiquement relevées. Le nom de la station est indiqué dans le cartouche attaché à la carte.

Information ponctuelle de crue : la date de la crue connue est portée dans une icône noire.

e = épaisseur de la lame d'eau en ce point,

z = altitude NGF (Nivellement Général de la France) atteinte par la crue,

R = hauteur de la crue reportée sur un repère (pile de pont, mur...).

L'icône rouge est une catégorie particulière d'information ponctuelle, les **PHEC** ou Plus Hautes Eaux Connues ; il s'agit de l'inondation la plus importante dont les traces sont conservées par des repères de crues, des données hydrologiques...